

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES

ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr



Standard..... 01-40-58-75-00
Annonces 01-40-58-77-56
Accueil commercial 01-40-15-70-10
Télécopie..... 01-40-58-79-14

BODACC « A »

Annonce n° 1549

81 – TARN

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CASTRES

Ventes et cessions

323 721 969 RCS Castres.

SCP DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ESCAPAT.

Forme : Société civile professionnelle.

Capital : 228673.53 EUR.

Adresse : 2B, rue de Carlac, 81300 Graulhet.

Date de commencement d'activité : 1^{er} juillet 2016.

Oppositions : Art.L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : Avis de projet de fusion Aux termes d'un acte sous seing privé en date, à MURET, du 16 novembre 2016, la Société CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE, C.B.M., SELAS au capital de 544.670 euros, 22, avenue de Lattre de Tassigny 31600 MURET R.C.S. TOULOUSE 403 664 162, et la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ESCAPAT, SCP au capital de 228.673,53 euros, 2 Bis, rue Carlac - 81300 GRAULHET R.C.S. CASTRES 323 721 969, sus désignées, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ESCAPAT par la Société CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE. La SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ESCAPAT ferait apport à la Société CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE de la totalité de ses actifs, soit 2.908.004 euros, à charge de la totalité de ses passifs, soit 183.234 euros et déduction faite du prélèvement par l'associé unique du résultat de l'exercice clos le 30 juin 2016, soit 377.773 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 2.346.997 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu serait fixé à 0,37244 action de la Société CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE pour une part sociale de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ESCAPAT. En conséquence, en rémunération des apports nets susvisés, 558 actions nouvelles de 70 euros nominal chacune, entièrement libérées, seraient créées par la Société CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE, à titre d'augmentation de son capital social de 39.060 euros. La prime de fusion s'élèverait à 2.307.937 euros. La fusion est soumise aux conditions suspensives de l'approbation du projet de fusion par décision collective des associés de la Société absorbante et par décision de l'associé unique de la Société absorbée ainsi que de l'obtention de l'autorisation de l'Agence Régionale de Santé Occitanie de réaliser ladite fusion et de la modification de l'inscription de la Société CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE au Tableau de la

Section G de l'Ordre des Pharmaciens et au Tableau de l'Ordre des Médecins de la Haute-Garonne et du Tarn. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de Commerce, le projet de fusion a été déposé le 30 décembre 2016 au Greffe du Tribunal de Commerce de TOULOUSE au nom de la Société CENTRE DE BIOLOGIE MEDICALE et au Greffe du Tribunal de Commerce de CASTRES au nom de la SOCIETE CIVILE PROFESSIONNELLE DE DIRECTEURS DE LABORATOIRES D'ANALYSES DE BIOLOGIE MEDICALE ESCAPAT. Les créanciers participant à l'opération de fusion, dont la créance est antérieure à la date de parution du présent avis au BODACC peuvent former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus par les articles L.236-14, R.236-8 et R.236-10 du Code de Commerce, dans un délai de trente jours à compter de la parution du présent avis..

